



**Arrêté fixant la composition du jury des concours interne et externe
pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023**

Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2023 autorisant l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023 pour la Région Bretagne

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine.

ARRÊTE

Article 1 : Mme Brigitte LEGONNIN, directrice des services administratifs et financiers du secrétariat général pour les affaires régionales est nommée présidente du jury des concours interne et externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Bretagne au titre de l'année 2023.

Article 2 : M. Mikaël POGAM, attaché d'administration de l'État à la sous-préfecture de Pontivy, est nommé vice-président du jury des concours interne et externe pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Bretagne au titre de l'année 2023.

Article 3 : Sont désignés en qualité de membres de jury :

- Mme Sophie BROSSARD - attachée d'administration de l'État – SGCD 35
- M. Florent CHAPELAIN – attaché d'administration – SGCD 22
- Mme Isabelle HERVAGault- attachée principale d'administration de l'État - Région de gendarmerie de Bretagne
- Mme Solène LAVENANT- attachée d'administration de l'État – DDSP 29
- M. Pascal RIVIERE - attaché principal d'administration de l'État – DZSI 35
- M. Xavier ROBERGE - attaché principal d'administration de l'État – SGCD 22
- Mme Delphine SALAÜN - attachée principale d'administration de l'État – Préfecture 22

Article 4 : En cas d'empêchement de la présidente, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Mikaël POGAM, vice-président.

Article 5 : Le jury sera représenté par trois commissions de sélection pour l'épreuve orale d'admission du concours d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 6 février 2023

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Paul-Marie CLAUDON